ATTESTATION DE VÉRIFICATION DU SYSTÈME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VÉHICULE

Atelier agréé activité chronotachygraphes : NORCA CONTROLE Saint Alban

Adresse : ZI du Terroir - Av. Léon Jouhaux 31140 SAINT-ALBAN (05.31.08.10.22)

Je soussigné(e), LESTANG Jean-Francois, technicien(ne) ayant réalisé le contrôle (lors de l'intervention 9190),

atteste que le système de limitation ou le limiteur de vitesse du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation ou du limiteur : 90 km/h

CAS PARTICULIER : dans la mesure où la carte grise de votre véhicule indique un poids inférieur à 3.5 t (F1 - F2 - ancien PTAC ou Poids Total en Charge), la vitesse a été programmé à 130 km/h. Lorsque vous roulez avec une remorque attelée et que le poids de l'ensemble dépasse 3.5t (F3 - ancien PTRA Poids Total Roulant Autorisé - sur la carte grise) vous ne devez pas excéder la vitesse de 90 km/h.

CLIENT FACTURE - UTILISATEUR DU VEHICULE	VEHICULE
- Client facturé : AFTRAL 46 AVENUE DE VILLIERS 75017 PARIS	- Marque : RENAULT
- Utilisateur : AFTRAL 46 AVENUE DE VILLIERS 75017 PARIS	- Catégorie : N3
	- Numéro de série (VIN) : VF644AHH000007565
	- Immatriculation (VRN) : CZ-155-LE
	- Kilométrage au départ de l'atelier : 365710.3 km

La présente attestation est valable jusqu'au : 23-10-2025

Fait le : 24-10-2024

à : SAINT-ALBAN

Signature du technicien :

NORCA Contrôle
SAS au capital de 1000€ - APE 71.20B
ZI du Terroir - Avenue Léon Jouhaux
31140 SAINT ALBAN
Tél: 09.73.45.66.71
SIRET: 912 096 336 00025 - TVA: FR15912096336